

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 28 JUIN 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VI - Commission Attractivité et Équilibre territorial : promouvoir l'attractivité et l'équilibre du territoire

N° 2023_06_CD_0077

Rapporteur : Monsieur Gilles Piton

DÉLIBÉRATION

Objet : 6 - PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ ET L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE
6-2 - Développement
Modification du dispositif de soutien aux investissements des communes

Présent(e)s : Florence Dabin, Philippe Chalopin, Marie-Josèphe Hamard, Jean-François Raimbault, Régine Bricchet, Gilles Piton, Françoise Damas, Marie-Pierre Martin, Roselyne Bienvenu, Gilles Leroy, Marie-Paule Chesneau, Gilles Grimaud, Guy Bertin, Véronique Maillet, Nooruddine Muhammad, Franck Poquin, Corinne Bourcier, Grégory Blanc, Brigitte Guglielmi, Bruno Cheptou, Jocelyne Martin, Jeanne Behre-Robinson, Aline Bray, Odile Corbin-Magda, Isabelle Devaux, Vincent Guibert, Julien Guillant, Florence Lucas, Marie-France Renou, Jean-Luc Rotureau, Didier Rousseau, Richard Yvon

Excusé(e) : Patrice Brault

Absent(e)s : Xavier Testard pouvoir à Françoise Damas, Yann Semler-Collery pouvoir à Marie-Pierre Martin,
excusé(e)s : Véronique Goukassow pouvoir à Julien Guillant, Natacha Poupet-Bourdouleix pouvoir à Odile Corbin-Magda, Richard Cesbron pouvoir à Gilles Leroy, Aglaé de Beauregard pouvoir à Jeanne Behre-Robinson, Emmanuel Capus pouvoir à Roselyne Bienvenu, Sophie Lebeaupin pouvoir à Franck Poquin, Alain Maingot pouvoir à Marie-Paule Chesneau

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu la délibération n° 2021_05_CD_0056 du 17 mai 2021 sur la création du dispositif départemental de soutien à l'investissement des communes,

Vu la délibération n° 2022_02_CP_0019 du 2 février 2022 sur le modèle de convention à appliquer au titre du dispositif départemental de soutien à l'investissement des communes,

Vu la délibération n° 2022_12_CD_0142 du 15 décembre 2022 sur la récurrence des dates de dépôt du dispositif de soutien à l'investissement des communes

Vu l'arrêté de la Présidente n° 2023_03_AR_0157 du 15 mars 2023 conférant délégation de signature à M. Florent Poitevin, Directeur général des services départementaux,

Vu le rapport - cité en objet - et la note au rapporteur de la Présidente du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- 8 abstentions

- **complète le règlement d'aide « Dispositif départemental de soutien aux investissements des communes », adopté par délibération modifiée du Conseil départemental n° 2021_05_CD_0056 en date du 17 mai 2021, en ouvrant son accès aux centres communaux d'action sociale, en acceptant trois nouveaux domaines d'action, ainsi qu'en clarifiant certains principes, et décide de son application aux demandes en cours d'instruction au 1^{er} mai 2023, figurant en annexe.**

**Pour la Présidente et par délégation,
le Directeur général des services départementaux
Florent Poitevin**